

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026 MAN 067

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public -
Service Événementiel 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu les dispositions des articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2, L2213-6,
- Vu la demande de « IMPERIAL SHOW » d'utiliser une partie du domaine public du PArc des Rives de l'Aa
- Considérant que la demande d'occupation temporaire de la voie publique revêt un caractère exceptionnel,

AUTORISE

Le Cirque IMPERIAL SHOW à installer son chapiteau sur le site du « PArc de l'Aa » à GRAVELINES dans le cadre de leur venue du 12 au 25 NOVEMBRE 2026.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la réglementation CTS en vigueur soit respecté,
- Que l'installation du chapiteau et de ses infrastructures se fera sur la partie terre/pierre,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,
- La pose de panneaux de signalisation incombe au Service événementiel.

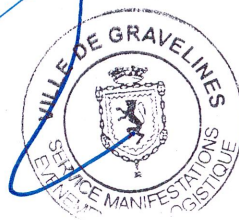
Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Pour la durée du montage et démontage ainsi que pour les représentations du 20 au 22 novembre 2026

DESTINATAIRES : M. l'adjoint au Maire Délégué à l'Animation et aux Événements de la Ville,
Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Événementiel

Fait à GRAVELINES, 26 OCT. 2026

Le Maire,



Mis en ligne le

26 OCT. 2026

Bertrand RINGOT